

Mardi 3 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 3 septembre 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais,
sous la présidence de Monsieur Rémi Pelletier, maire suppléant formant quorum.

Sont absents Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Francis Ouellet,
conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher,
trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le
maire suppléant déclare la séance ouverte.

2024-09-358

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue
de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la
lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 13 à une séance
ultérieure et en ajoutant l'item 23.1 « Modification de la résolution numéro
2024-06-228 relative à la diffusion du rapport de la mairesse sur la situation
financière de la Ville ».

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-359

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 AOÛT 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 AOÛT 2024 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES SANITAIRES 2024-2027 TENUE LE 20 AOÛT 2024 ET POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2027-2028 TENUE LE 27 AOÛT 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue
de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu
copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 5 août 2024 et de la
séance extraordinaire du conseil du 26 août 2024 ainsi que des comptes rendus des
ouvertures des soumissions pour le nettoyage des conduites sanitaires 2024-2027
tenue le 20 août 2024 et pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des rues,
routes et trottoirs pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2027-2028 tenue le
27 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-360 **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 28 AOÛT 2024.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 28 août 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 422 700,18 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 422 700,18 \$.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-361 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 28 AOÛT 2024.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 28 août 2024, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 343 245,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-362 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AOÛT 2024.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en août 2024, pages 1 à 55, pour un montant de 293 970,05 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-363

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 28 août 2024.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-364

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats de Messieurs Rémi Pelletier, François Gagné-Bérubé, Francis Ouellet, André Laforest et Mathieu Lévesque sur le comité consultatif d'urbanisme le 6 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces derniers de renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT l'article 5 du Règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la nouvelle Ville de Saint-Pascal établissant la durée des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de nommer Messieurs Rémi Pelletier, François Gagné-Bérubé, Francis Ouellet, André Laforest et Mathieu Lévesque pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 6 septembre 2026.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-365

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.

CONSIDÉRANT les demandes de paiement datées du 15 juillet 2024 et du 19 août 2024 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant total de 12 493,91 \$ incluant les taxes relatives aux comptes d'honoraires des professionnels mandatés dans le dossier du refoulement du 18 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement des factures de BFL Canada risques et assurances inc. au montant total de 12 493,91 \$ incluant les taxes;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-366

AUTORISATION DE PAIEMENT À LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC. POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR DEUX VANNES DE CONTRÔLE SINGER À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'entretien sur deux vannes de contrôle Singer à l'usine de traitement d'eau potable à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT le bon de travail complété par l'entreprise Les Contrôles PROVAN Associés inc. en lien avec ces travaux le 27 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la réception de deux factures de Les Contrôles PROVAN Associés inc. datées du 28 mars 2024 dont une première au montant de 7 348,24 \$ incluant les taxes et une seconde au montant de 2 716,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 7 août 2024 du directeur du Service des travaux publics de procéder au paiement de ces deux factures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Les Contrôles PROVAN Associés inc. d'un montant total de 10 064,53 \$ incluant les taxes pour les travaux d'entretien réalisés sur les deux vannes de contrôle Singer à l'usine de traitement d'eau potable.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-367

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES SANITAIRES POUR LES ANNÉES 2024 À 2027.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2024 pour le nettoyage des conduites sanitaires pour les années 2024 à 2027 inclusivement;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 20 août 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et la recommandation datée du 29 août 2024 de Me Louise St-Pierre, greffière d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ortec Environnement Services inc. au montant de 135 789,73 \$ incluant les taxes après correction des erreurs de calcul aux bordereaux de soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat de nettoyage des conduites sanitaires pour les années 2024 à 2027 à Ortec Environnement Services inc. au montant total de 135 789,73 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission;
- d'approprier au surplus accumulé non affecté de la Ville un montant de 32 231,63 \$ pour le paiement de la dépense autorisée par la présente résolution pour l'année 2024.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-368

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES RUES, ROUTES ET TROTTOIRS POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2024 pour le contrat d'entretien, de déneigement et de déglçage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 27 août 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 29 août 2024 d'accorder le contrat à Groupe Mario Bernier inc., au montant total de 1 451 512,22 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat d'entretien, de déneigement et de déglçage des rues, routes et trottoirs pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à Groupe Mario Bernier inc. au montant total de 1 451 512,22 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission;
- d'approprier au surplus accumulé non affecté de la Ville un montant de 14 803 \$ pour le paiement d'une partie de la dépense autorisée par la présente résolution pour l'année 2024.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-369

MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME.

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de trottoirs réalisés à l'été 2024 sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT l'état de détérioration avancé du pavage de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 26 août 2024 pour la réalisation des plans et devis pour la réfection du pavage de la rue Notre-Dame sur une longueur de 500 mètres au montant de 5 449,82 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 26 août 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 5 449,82 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour la réfection du pavage de la rue Notre-Dame;

- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-370

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal souhaite modifier ses règlements d'urbanisme afin de permettre un projet de développement commercial de l'entreprise Fou du Cochon & scie inc. sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement est structurant pour le secteur commercial dans lequel il s'insère et comprend un économusée du saucisson, un service de restauration, un point de vente et un volet éducatif avec visites guidées et conférences;

CONSIDÉRANT que le projet de développement se situe en majorité à l'intérieur de la zone résidentielle RB5, ainsi que partiellement dans la zone commerciale CC2;

CONSIDÉRANT que le projet de développement empiète sur l'entièreté d'une aire de réserve de 2.1 ha identifiée au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska en vigueur depuis le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'empiètement sur cette aire de réserve nécessite la levée de celle-ci, et par conséquent, la modification du SADR de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement présente un intérêt régional et des retombées intéressantes pour le développement de la Ville et de la MRC en raison de :

- son renforcement de la vocation commerciale du secteur situé à l'intersection des rues Taché et Patry voué à devenir une destination pour l'achat de biens courants et semi-courants;
- son attractivité touristique incontestable pour le Kamouraska et Saint-Pascal du fait de l'originalité du projet et de la notoriété de l'entreprise;
- l'amélioration du tissu urbain qu'il crée sur ce terrain actuellement en friche;
- son intégration harmonieuse dans l'environnement immédiat permettant de préserver le paysage urbain observé du belvédère du sommet du sentier de la montagne à Coton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal demande à la MRC de Kamouraska de procéder à une modification du SADR afin de permettre la réalisation du projet de développement de l'entreprise Fou du Cochon & scie inc.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-371

DEMANDE DE PERMUTATION DES AIRES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pascal souhaite modifier ses règlements d'urbanisme afin de permettre un projet de développement domiciliaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire Marie-Anne-Fournier se situe sur une partie de l'aire de réserve identifiée au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska en vigueur depuis le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'aire de réserve représente l'entièreté de la zone résidentielle RB6 du règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire Marie-Anne-Fournier comprend présentement un total de dix-sept (17) terrains et que huit (8) terrains pour la construction de nouvelles résidences unifamiliales et bifamiliales sont disponibles pour la vente;

CONSIDÉRANT que le SADR de la MRC de Kamouraska permet la permutation d'une aire d'aménagement prioritaire avec une aire de réserve pour l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que la permutation est facilitée par la présence d'une importante superficie d'aires d'aménagement prioritaires non développées;

CONSIDÉRANT que le projet de développement domiciliaire Marie-Anne-Fournier présente un intérêt régional et des retombées intéressantes pour le développement de la Ville et de la MRC en raison de :

- sa capacité à répondre en partie à l'enjeu régional d'accessibilité à la propriété, notamment par l'offre de terrains diversifiés à des prix raisonnables;
- sa capacité à répondre à un objectif de la planification stratégique de la Ville portant sur l'accès à la propriété;
- son effet positif sur la consolidation du périmètre urbain;
- sa position à l'intérieur du milieu urbanisé, près du centre-ville, des services et des espaces verts;
- sa position enviable qui encourage les déplacements actifs au profit de la réduction des GES;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal demande à la MRC de Kamouraska de procéder à une permutation de ses aires d'aménagement prioritaires incluses au SADR afin de permettre la réalisation du projet domiciliaire Marie-Anne-Fournier.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-372

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS.

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière Nouveaux Horizons mis en place par le gouvernement du Canada pour la réalisation de projets communautaires pour les aînés;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'ajouter des balançoires pour adultes dans le parc Ernest-Ouellet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour l'achat et l'installation de balançoires pour adultes pour le parc Ernest-Ouellet et mandate la directrice adjointe du Service des loisirs, Madame Alyson Pelletier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande d'aide financière.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-373

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR LE PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN DE DÉPLACEMENT ACTIF.

CONSIDÉRANT la demande grandissante des résidents de Saint-Pascal de mettre en place des infrastructures, de la signalisation et des équipements qui favorisent les déplacements actifs sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le plan de déplacement actif réalisé en 2014 a besoin d'être revu dans son ensemble afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs, et ce, sur l'ensemble du territoire de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que le projet de mise à jour du plan de déplacement actif est inscrit dans la planification stratégique 2020-2030, et que sa réalisation faciliterait l'application d'interventions réfléchies et par le fait même, l'atteinte de l'objectif d'augmenter les aménagements favorables aux déplacements actifs;

CONSIDÉRANT que les coûts de ce projet de mise à jour sont estimés à un montant d'environ 22 635 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre l'appel de projets pour le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), lequel permet l'obtention d'une aide financière équivalente à 80 % du coût du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser la présentation du projet de mise à jour du plan de déplacement actif de Saint-Pascal au MAMH dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité;
- de s'engager à payer le montant restant de 20 %, taxes incluses, du coût total du projet;
- de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-374

**EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS
POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2024-2025.**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 26 août 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher au Service des loisirs, pour la période de 15 septembre 2024 au 26 avril 2025, le personnel étudiant suivant: Mesdames Sarah-Maude Lemelin et Jade Ouellet ainsi que Messieurs Charles-Étienne Lemelin, Émile Ouellet, Gabriel Dubé, Olivier Lévesque, Alexandre Lemelin, Gabriel Gagnon, William Desjardins, Elliott Gagnon et Antoine Beaulieu.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-375

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA VENTE DE CALENDRIERS
ELECTIONS 2025 AU FÉMININ PLURIELLES.**

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis au Centre-Femmes du Grand-Portage et au Centre-Femmes La Passerelle;

CONSIDÉRANT que le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1 000 copies de ce calendrier dès l'automne;

CONSIDÉRANT que la MRC de Rivière-du-Loup a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7 920 \$ et que ceux-ci doivent être couverts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal s'engage à vendre un minimum de 33 calendriers au coût unitaire de 20 \$, soit une somme minimale de 660 \$, afin de couvrir les frais de réalisation du calendrier;
- que la Ville de Saint-Pascal s'engage à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup la somme totale découlant de la vente des 80 calendriers qui lui seront remis cet automne et que cette somme soit remise à la MRC par un chèque unique de la municipalité, au plus tard le 31 janvier 2025;
- que la Ville de Saint-Pascal défraie, dans l'éventualité où les ventes seraient insuffisantes, le manque à gagner pour arriver à une somme minimale de 660 \$ à remettre à la MRC de Rivière-du-Loup.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-376

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU COCKTAIL DU FESTIVAL DES CHAMPIGNONS FORESTIERS DU KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de la MRC du Kamouraska invitant la Ville à participer au cocktail coup d'envoi du Festival des champignons forestiers du Kamouraska qui se tiendra le 20 septembre 2024 à Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que le Ville bénéficie de deux entrées gratuites pour cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Francis Ouellet, conseiller ainsi que Mesdames Josée Chouinard, conseillère et Solange Morneau, mairesse pour représenter la Ville au cocktail du Festival des champignons forestiers le 20 septembre 2024 à Saint-Pascal et d'autoriser l'achat d'un billet supplémentaire au coût de 40 \$.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-377

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le Canadien National demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de proclamer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-378

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-228
RELATIVE À LA DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-228 de ce conseil, laquelle prévoyait la publication du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville dans l'édition du mois d'août du journal municipal l'Essentiel de l'information et sur le site Internet de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT l'omission de publier ledit rapport dans l'édition du mois d'août du journal municipal l'Essentiel de l'information;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105.5.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit déterminer les modalités de diffusion du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de publier le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville dans l'édition du mois d'octobre du journal municipal l'Essentiel de l'information.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-379

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Madame Nathalie Dionne demande d'expliquer la notion de permutation des aires de réserve et des aires de développement prioritaire prévues au SADR.
- Monsieur Donald Guy demande à quelle date est reporté le sujet concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de réparation de l'Actiflo 2 à l'usine de traitement d'eau potable.
- Monsieur Donald Guy demande quand sera levée l'avis d'ébullition de l'eau.
- Monsieur Jean-Luc Levasseur demande si les rues Rochette et le boulevard Hébert touchés par les bris d'aqueduc de la semaine dernière avaient été refaits lors des travaux majeurs d'infrastructures réalisés dans les années 2000 et 2010.
- Madame Isabelle Robichaud fait état de plusieurs rues dont l'état du pavage est très détérioré.
- Monsieur Vincent Plourde demande si des travaux de pavage sont prévues dans la rue Adélarde et fait état de la problématique d'eau jaune dans ce secteur.
- Madame Nathalie Dionne demande pourquoi la Ville n'a pas réalisé les travaux prévus dans les rues Blondeau, Chapleau et Saint-Elzéar alors qu'une subvention avait été octroyée à la Ville.
- Monsieur Jasmin Plourde demande ce que la Ville attend pour réaliser des travaux dans la rue Adélarde.
- Madame Nathalie Dionne demande si le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées est disponible pour consultation.

- Monsieur Donald Guy demande si le travail des opérateurs fournis par l'entreprise qui gère les installations d'eau potable est évalué par la Ville.

2024-09-380

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 08.

Rémi Pelletier, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière